



CONSEIL COMMUNAL  
DE BASSINS



## Procès-verbal de l'assemblée générale du Conseil Communal du 22 juin 2022

L'assemblée est convoquée le mercredi 22 juin 2022 à la salle polyvalente à 20 heures avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 avril 2022 ;
2. Communications du bureau et de la Municipalité ;
3. Réponse à l'interpellation Ramel & Consorts ;
4. **Préavis N° 02/22** relatif au rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2021 ;
5. **Préavis N° 03/22** relatif aux comptes communaux 2021 ;
6. Election du bureau ;
7. Election de la commission des finances ;
8. Election de la commission de gestion ;
9. Election d'une ou d'un secrétaire remplaçant ;
10. Propositions individuelles ;
11. Divers ;

L'assemblée est présidée par Bernard Treboux. Les scrutateurs sont Jillian Béchet et, Rémy Damond, la secrétaire est Sabrina Broggi. Le rapporteur de la commission de gestion est Anne-Marie Badel.

L'appel fait constater la présence de 33 conseillers. 7 conseillers sont excusés. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement. La majorité absolue est de 17 voix.

L'ordre du jour est accepté comme annoncé

### **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 13 avril 2022 ;**

Aucune modification n'est proposée le PV est accepté par 31 oui, 1 abstention.

### **2. Communication du bureau et de la municipalité ;**

#### Pour le bureau :

Le président informe de la présence de Mme Steiner (nouvelle comptable) qui pourra répondre sur les comptes 2021 de la commune.

Le président informe d'une modification sur le postulat Hayoz qui sera débattu dans le point 10 (propositions individuelles).

Le président donne lecture de la lettre de démission du secrétaire Karim Donnet, d'un courrier reçu le 19.06.22 de Didier Lohri et d'un autre courrier reçu le 20.06.22 aussi de Didier Lohri (les courriers sont joints à ce procès-verbal)

§

#### Pour la municipalité :

Les communications de la municipalité sont annexées à ce procès-verbal.



### 3. Réponse à l'interpellation Ramel & Consorts ;

Olivier Ramel ne souhaite pas intervenir.

La parole est donnée à Denis Currat, les informations sont annexées à ce procès-verbal

Bernard Treboux informe que du fait que l'interpellation est un point à l'ordre du jour et que ce n'est pas dans les communications de la municipalité la discussion peut être ouverte.

Olivier Ramel remercie Denis Currat pour les explications et se sent rassuré d'avoir été assis quand il a été annoncé que la municipalité avait déjà signé un chèque de CHF 650'000.00 que pour les architectes, tout en sachant qu'il y a encore les maçons etc..., ce qui signifie qu'il faut rajouter un zéro de plus pour les travaux en question. C'est avec une grande consternation qu'on apprend que la commune s'est déjà engagée là-dessus sans l'accord du Conseil. Est-il prévu de faire quelque chose pour au moins casser ce contrat et faire en sorte que ça s'arrête, est-ce que c'est légal d'avoir fait des choses pareilles ?

Denis Currat informe que malheureusement il ne pourra pas apporter une réponse précise ce soir, mais la municipalité est en train de travailler sur le sujet pour savoir clairement quels sont les engagements auquel la commune est tenue, des papiers ont quand même été signés, si ceux-ci engagent la commune valablement ou pas, on est clairement dans des questions juridiques qui vont être traitées ces prochains mois.

Olivier Ramel demande si un avocat est ou sera engagé pour ça ?

Denis Currat répond que oui clairement.

Philippe Renevier soulève le problème des places de parc quasi inexistantes (2 places pour 5 appartements) pour l'immeuble rénové à la Place de la Tillette, du coup les gens se parquent à la Tillette et personne ne va rien dire est-ce normal ?

Denis Currat répond qu'effectivement un immeuble qui nécessitait plus ou moins 10 places de parc, seulement 2 sont disponibles, il faut donc en trouver 8 (immeuble déjà construit et habité), et d'un autre côté un immeuble avec 4-5 appartements donc aussi 10 places de parc à trouver (quelques places sont déjà prévues au nord de la parcelle). Le permis de construire a effectivement été délivré avec la condition de compenser le manque de place disponible sur les parcelles 101 / 102 / 103 / 104 / par la mise à disposition de places dans quelques choses qui n'existe pas.

Guillaume Hayoz s'interroge sur les fonds qui sont bloqués : est-ce que la commune doit soit réaliser, soit libérer cet argent en 2022-23 ou est-ce quelques choses qui est bloqué éternellement.

Denis Currat informe que l'échéance est au 1<sup>er</sup> février 2023 et qu'elle concerne uniquement le bâtiment qui est le plus au nord, c'est la servitude qui arrive à échéance (charge foncière). La commune n'a pas touché d'argent, celui-ci est consigné, ce qui signifie qu'à la fin de l'échéance de la charge foncière il y a une extinction de droit et tout s'arrête. Donc il n'y a pas d'argent à rendre du fait que celui-ci est consigné.

Guillaume Hayoz demande si rien ne se réalise tout doit s'arrêter.

Denis Currat répond logiquement oui.

Olivier Ramel demande s'il est juste que quand on construit sans place de parc, il n'y a pas l'obligation d'en trouver une mais qu'une taxe de CHF 4'000.00 par place qu'on n'a pas devrait être payée à la commune.

Denis Currat répond qu'effectivement cela va faire partie des négociations mais aujourd'hui rien n'est prévu pour remplacer ces CHF 400'000.00.

Nicolas Sudan demande si dans le permis de construire il est mentionné qu'il faut fournir 10 places de parc.

Denis Currat répond que le libellé exact pour les parcelles 103 et 104 (c'est accès et usage de places de stationnement intérieur).

Nicolas Sudan réplique que la commune s'est engagée dans le permis de construire de fournir des places de parc intérieur à disposition des propriétaires.

Denis Currat répond que la grande question est de savoir est-ce que la commune s'est engagée à donner accès à ces places à partir du moment qu'elles existent ou est-ce que la commune s'est engagée à faire des places de parc.

Nicolas Sudan s'interroge sur le fait que les propriétaires puissent se retourner contre la commune parce qu'ils n'ont pas les places de parc.





Olivier Ramel fait remarquer qu'on a l'impression que toutes les choses sont liées d'un côté un permis de construire, des places de parc à construire etc... mais en réalité chacun de ces éléments est individuel, un permis de construire qui dit qu'il faut avoir des places de parc, de l'autre côté il y a une inscription d'une charge foncière, d'un autre côté il y a un accord, toutes ces choses sont indépendantes et elles vont devoir être traitées indépendamment. Donc d'un côté est-ce que ce qu'a fait la municipalité vis-à-vis du conseil c'est OK ? Est-ce que l'accord entre les propriétaires et la municipalité c'est OK ? Et ensuite il y a l'habitant final qui lui veut sa place de parc. La question est comment tout ça va se lier et comment ça va être interprété, c'est une question juridique qui va être traitée.

Bernard Treboux informe que la balle est dans le camp de la municipalité et qu'ils vont s'occuper de ça avec un juriste ou un avocat. Bernard Treboux propose de remettre ce point à l'ordre du jour dans une prochaine séance.

#### 4. Préavis N° 02/22 ;

Les conclusions du rapport de la commissions de gestion sont rapportés par Anne-Marie Badel

Denis Currat informe que sur la transmission d'informations, et de la passation des dossiers, il maintient clairement que cela a été très compliqué. Un premier contact avec la municipalité a été pris le 15.04.2021, Sonia Pittet a été reçue une fois à 06h00 du matin et une autre fois à 06h30 et ensuite plus rien jusqu'au 30.06.2021. Pour son dicastère personnel Denis Currat a une lettre écrite de Mme Krasnova qui refuse de le voir et qui l'informe que tous les dossiers seront au bureau communal le 30.06.2021, même genre de courrier par e-mail pour Marc Mazzariol ça ne sert à rien d'épiloguer plus longtemps sur le sujet mais la municipalité se tient à disposition de la GOGEST pour donner plus d'information sur ce qui s'est passé.

Denis Currat informe que si des personnes ont des questions sur des points particulier, la municipalité répond volontiers aux questions.

Olivier Ramel demande si les préavis sont publics, Bernard Treboux répond oui.

Olivier Ramel s'interroge sur le montant de Chf 17'352.00 qui a été versé pour indemniser les actionnaires de la piscine de Bassins par suite de la dissolution. La Commune a aussi versé de l'argent à des privés parce qu'une entreprise privée avait fait faillite (sans l'accord du conseil bien sûr) est-ce que c'est normal ?

Madame Steiner fiduciaire donne réponse que du moment qu'il y a faillite, il n'y a pas de dividende à verser.

Olivier Ramel regrette de devoir voter contre le préavis du fait qu'il y a des choses qui sont inacceptables et estime que c'est presque du vol (prendre de l'argent dans la caisse communale et le verser comme ça à des privés sans aucune raison et ceci sans l'accord du conseil).

Marc Mazzariol donne juste une précision sur le fait que la piscine de Bassins n'était pas en faillite mais mise en liquidation, de ce fait la commune a été au tribunal pour dire qu'elle se portait garante de tous les créanciers, ce qui arrête la procédure de mise en faillite. Dans cette procédure, le juge constate que la commune se substitue à la Sté SA vis-à-vis de tous les créanciers. Cependant à la question est-ce qu'un actionnaire est un créancier je ne suis pas capable de répondre.

Bernard Treboux propose que vu que la municipalité va devoir traiter avec un avocat et un juriste c'est une question à poser, si le conseil est d'accord de donner mandat à la commune de regarder ce problème la décision en revient au Conseil.

Carine Gex demande une explication sur le montant de Chf 33'121.00 qui a été versé pour éviter la faillite, est-ce qu'on en a parlé au conseil ?

Madame Steiner fiduciaire répond que la commune s'est portée caution en cas de faillite ou liquidation de la piscine, ça été fait devant un acte notarié.

Denis Currat répond que non ce n'est pas passé devant le conseil et c'est loin d'être anodin vu que c'est ce qui a permis de ne pas partir en faillite et surtout d'obtenir un sursis concordataire, donc ça a totalement changé la façon dont a été traité la liquidation de la Sté anonyme. Si ces Chf 33'121.00 n'avait pas été versé, le sursis concordataire n'aurait pas été accepté et il y aurait eu une faillite devant les tribunaux.

Nicolas Sudan demande à Madame Steiner si ces 17'000.00 sont des dividendes.

Denis Currat répond, non c'est une indemnité pour perte de valeur d'action.

Guillaume Hayoz demande qui a été indemnisé ? est-ce que la COGEST a vu qui a reçu cet argent ?



Anne-Marie Badel répond que la COGEST n'a pas eu le détail.

Denis Currat répond qu'il n'est pas possible d'afficher le nom des actionnaires du fait que c'est une Sté anonyme cependant au niveau des comptes communaux les versements ont bien été fait nominativement. La COGEST avait accès au détail, la municipalité a fait le choix de ne pas sortir le classeur et de ne pas le mettre en avant mais si la question avait été posée la COGEST en aurait eu accès.

Olivier Ramel demande si tout le monde a eu le même montant d'indemnisation.

Denis Currat répond qu'il y a eu un choix d'établir une règle en fonction de l'ancienneté de détention des parts. Certaines personnes n'ont rien touché, mais il n'y a pas de document qui informe pourquoi, Est-ce qu'ils ont renoncé à toucher leur part, nous n'avons pas la réponse. Sur environ 25 actionnaires, 15 ont touchés quelque chose.

La discussion est close nous passons au vote.

Vu le préavis n°02/22 relatif à la gestion 2021  
Vu le rapport de la Commission de gestion,  
Oui les conclusions du rapport de la Commission précitée,  
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le conseil communal de Bassins décide :

De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2021

**Le préavis 02/22 relatif à la gestion 2021 est accepté par 15 OUI 12 NON et 5 ABSTENTION**

## 5. Préavis N° 03/22 ;

Les conclusions du rapport de la commissions de gestion sont rapportés par Anne-Marie Badel

La discussion est ouverte

Denis Currat informe qu'il ne va encore moins répondre au 3 pages qui ont été lue mais donne quelques précisions sur certains points.

Concernant le fond Leu, celui-ci a été supprimé par la volonté du conseil communal.

Concernant les Chf 3'000.00 au niveau des concessions, au 30 juin 2021 il y avait bien Chf 12'000.00 (le contrôle a été fait avec Madame Steiner) la question qui se pose est : est-ce que c'est vraiment le problème d'un particulier de venir regarder ou on en est dans les comptes en cours d'année, je vous laisse juge. Le commentaire sur les salaires (je n'arrive pas à cette somme) encore une fois d'où un particulier peut arriver à une somme sur le salaire des employés communaux.

Il y a aussi des remarques sur les frais de notaire, d'avocat, oui effectivement on parle que des charges liées à l'affaire Goguet, on ne parle pas de recette au niveau des comptes tout simplement parce que les charges ont déjà été payées, l'avocat avait déjà été payé au moment du bouclement des comptes, mais Monsieur Goguet n'avait pas encore payé ce qu'il devait, donc forcément ça n'apparaît pas dans les comptes.

S'il y a des questions qui intéresse les conseillers nous y répondront très volontiers.

Pas de question, la discussion est close nous pouvons passer au vote.

Vu le préavis n°03/22 relatif aux comptes 2021,  
Vu le rapport de la Commission de gestion,  
Oui les conclusions du rapport de la Commission précitée,  
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,





Le conseil communal de Bassins décide :

1. D'adopter les comptes et le bilan de la Bourse communale pour l'année 2021 tels que présentés, avec un excédent de charge de Chf 32'149.37 reporté au compte capital, ce dernier se montant dès lors à Chf 597'714.30
2. D'en donner décharge à la Municipalité et au Boursier communal,
3. De relever la Commission de son mandat

**Le préavis 03/22 relatif aux comptes 2021 est accepté par 30 OUI et 2 ABSTENTION**

Bernard Treboux tient à remercier publiquement la commission de gestion pour son travail, ils ont été un peu booster et un grand merci d'avoir rendu les rapports dans les temps.

Bernard Treboux demande si les personnes absentes ce soir mais qui désirent continuer dans leurs fonctions au bureau à la COFIN et à la COGEST peuvent être présentées au vote. Les personnes qui ne sont pas d'accord sont priées de lever la main. Comme ce n'est pas le cas, Bernard Treboux présentera les personnes qui désirent continuer dans leurs fonctions.

#### **6. Election du bureau :**

Sont élus pour un nouveau mandat d'un an :

A la présidence :	Bernard Treboux
1 <sup>er</sup> vice-président :	Anne Genevay-Bolay
2 <sup>ème</sup> vice-président :	Richard Vez
Scrutateurs :	Jillian Béchet et Rémy Damond
Scrutateurs suppléants :	Evelyn Gazagne et Manfred Elmer

#### **7. Election de la commission des finances :**

Sont élus par acclamations :

Manfred Elmer  
Gian-Reto Gotsch  
Stéphane Martin  
Nicolas Sudan  
Claudia Witte  
Cécile Martini  
1 poste vacant dans l'attente de la prochaine assemblée

#### **8. Election de la commission de gestion :**

Sont élus par acclamations :

Anne-Marie Badel  
Evelyn Gazagne  
François Martignier  
Hugues Rubattel  
Rémy Damond  
Fabienne Gregersen  
Etienne Mercet



## 9. Election d'une ou d'un secrétaire remplaçant :

Poste vacant dans l'attente de la prochaine assemblée

## 10. Propositions individuelles ;

Richard Vez demande s'il y a moyen sans devoir revoir le règlement du Conseil afin d'éviter de lire des lettres devant toute l'assemblée, ce soir il y a eu 2 lettres mais si la prochaine fois il y a 5 personnes qui décident chacune d'écrire une lettre de 10 pages, il va falloir toutes les lire. Aujourd'hui nous avons perdu déjà plus de 10 minutes pour deux lettres. Qu'est-ce qu'il faut faire.

Bernard Treboux informe qu'il est obligé de lire les lettres même si celle-ci arrive le jour du conseil. Mais il est vrai qu'un toilettage du règlement du conseil communal serait une bonne chose. Vu que ce n'est pas à l'ordre du jour, il faudrait que le bureau se réunisse et check un peut ce qui ne nous paraît pas jouer et que l'on nomme une commission lors du prochain conseil.

Claudia Witte informe que depuis quelques semaines elle héberge des réfugiés Ukrainien et qu'elle aimerait créer un réseau dans le village pas seulement pour leur soutien mais aussi pour les autres familles qui héberges des réfugiés. La vague de solidarité s'est aplatie, EVAM à Lausanne, Caritas à Nyon ne sont pas intéressés pour les cours de français. Est-ce que la commune peut apporter un peu de soutien, Monsieur Gros du bureau a dit qu'il n'avait pas le temps mais qu'il y avait d'autres demandes, ce qui est encourageant.

Marc Mazzariol demande à Claudia Witte de prendre contact avec lui et informe que la commune met à disposition un abonnement pour la piscine.

Alexandre Barde revient sur les déchets verts qui apparemment amène une plus-value et qui pourrait apporter plus d'argent à la commune, la question est pourquoi le déchet vert ne serait pas moins cher voir gratuit.

Marc Mazzariol répond que c'est un sujet qui revient toujours, mais la bonne nouvelle est que la municipalité a changé les tarifs, ceux-ci seront relativement à la baisse, les déchets verts deviennent gratuits, les résidences secondaires vont aussi baisser.

Plus d'information vous parviendront au prochain conseil.

Germain Treboux demande s'il est possible de faire remettre en état l'ancien terrain de vélo situé en face de la ferme Bernard Treboux. L'entreprise Baumgartner prend une matinée complète à passer l'épareuse dessus pour un montant je pense d'environ chf 200.00 de l'heure, est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de s'arranger avec l'entreprise Debonville qui utilise actuellement les places à côté, de leur demander de passer avec une rétro afin de remettre celui-ci à plat et y remettre de l'herbe et aussi d'y changer l'affectation de ce lieu qui du coup ne sert à plus rien.

André Dunand répond qu'un éventuel projet de parking est prévu à cet endroit mais il faut attendre l'année prochaine.

Philippe Renevier demande ce que c'est comme zone ?

André Dunand répond bonne question il va regarder.

Alexandre Barde propose de refaire un bike Park

Bernard Treboux nous explique que cette place a été créé par un groupe de jeune dont un des fils Pecoud. Ce groupe a entretenu ce terrain et se sont bien amusés pendant quelques années et une fois que ceux-ci ont grandi, plus personne n'est venu utiliser celui-ci et il est gentiment parti à l'abandon. C'est pour cette raison que la commune a dû l'entretenir.

Anne-Marie Badel remercie la municipalité d'avoir fait balayer les routes du village.

André Dunand répond que cette année c'est le personnel de la commune de Le Vaud qui est venu effectuer le travail afin d'éviter de faire venir des camions depuis Tolochenaz ce qui coute cher.

Philippe Renevier demande ce qui s'est passé sur le toit de l'école

Nathalie Guignard-Pidoux répond qu'apparemment une mini tornade a soulevé les tuiles et les a fait tomber dans le champ. Une entreprise est venue constater les dégâts et le sinistre a été annoncé à l'ECA.

Guillaume Hayoz demande s'il est possible d'avoir les informations concernant les travaux à la rue du Battoir, la route, Bassins la Cézille et la route cantonale en dessous





André Dunand répond que pour la route Bassins la Cézille les travaux sont prévu fin juillet début août et pour la rue du Battoir il n'y a pas vraiment de délai mais les travaux avancent. Pour la route cantonale Begnins la Cézille, c'est le canton qui effectue les travaux et apparemment le délai est à octobre 2023  
Nathalie Guignard-Pidoux informe que les travaux à la rue du Battoire étaient agendé sur 3 mois ce qui devrait faire environ mi-juillet, vu le manque de matériel il va y avoir du retard.  
Pour la piste cyclable, d'après le canton ce n'est pas un tronçon intéressant du fait qu'il y a trop de pente donc ce n'est pas prévu de faire une piste cyclable pour l'instant.

## 11. Divers ;

Postulat Hayoz, le document est joint à ce procès-verbal.

Nathalie Guignard-Pidoux prend la parole et informe que la municipalité accueille ce postulat avec plaisir et encourage le conseil à aller dans ce sens.

Marc Mazzariol répond qu'il faut étudier la question en profondeur.

Olivier Ramel donne l'information sur la différence entre l'achat et la vente du KG Watts à savoir que le KG Watts acheté aujourd'hui il faut diviser le prix d'environ 21,22 cts aujourd'hui par 3, 1/3 pour l'énergie 1/3 de taxes et 1/3 de transport quand on revend l'Energie à la Romande, on va nous payer que 1/3 il n'y aura ni taxe et transport. Le courant acheté à celui qui le produit lui-même, le transport ne sera pas payé. La marge intéressante pour notre consommation communale est sur le fait qu'il n'y aura ni taxe ni transport à payer.

Claudia Witte informe qu'après avoir lu le postulat, elle a demandé à l'installateur qui pose les panneaux sur son toit et l'a convaincu que c'est vraiment une bonne solution pour les communes qui sont endettées. Mais il faut agir vite car les panneaux commandés aujourd'hui ne seront pas posés avant 2023.

Gregory Rossi demande si dans le postulat il y a un lien qui est fait avec le PECC

Marc Mazzariol répond, que ça va rentrer dans le cadre du PECC mais ce ne sera pas le PECC ou le postulat, celle-ci va étudier la chose et la présenter au groupe qui l'accompagne. Il n'y aura pas de doublon, le bureau qui a été présenté ne fait qu'accompagner la municipalité, il est possible de soumettre cette proposition et de leur demander ce qu'ils en pensent et la comparer avec d'autres propositions.

Il est clair qu'il faut aller vite, mais il faut aussi bien réfléchir. Il est important de faire vite mais il faut surtout faire juste. Il y a une surface de 400m<sup>2</sup> bien exposé la question à se poser est de savoir quelle est la meilleure façon de valoriser l'énergie qui arrive sur 400m<sup>2</sup> est-ce que c'est d'utiliser des panneaux photovoltaïques pour avoir 20% de rendement ou est-ce que c'est mieux d'utiliser du solaire avec presque 100% de rendements.

Olivier Ramel demande si l'on voulait vraiment produire 400m<sup>2</sup> de panneaux solaires, est-ce que la Romande Energie aurait les capacités suffisantes pour retourner ce courant dans le réseau.

Bernard Treboux voulait mettre 100 panneaux solaires mais cela coûtait Chf 60'000.00 de frais à la Romande Energie du fait que la ligne est trop petite. Du coup en descendant à 80 panneaux, un deal a été fait à Chf 7'000.00 mais un bout de ligne doit être changé.

Guillaume Hayoz informe que ce postulat doit bien être étudié par la municipalité, une première étape a été faite avec Nathalie Guignard-Pidoux, une entreprise est venue regarder la salle de gym, la piscine ainsi que les deux bâtiments des écoles Typiquement le problème se pose sur un des bâtiments des écoles (celui de gauche) car il y a une alimentation de 12 ampères pour tout le bâtiment.



Bernard Treboux demande au conseil de choisir entre nommer une commission ou accepter le postulat et le renvoyer à la municipalité afin que ça aille plus vite.

Plus de question on passe au vote :

Celles et ceux qui sont d'accord de renvoyer le postulat Hayoz directement à la municipalité :

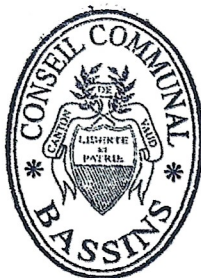
28 OUI 1 NON 3 ABSTENTION

Bernard Treboux remercie la Municipalité de traiter ce postulat avec clairvoyance.

La séance est levée à 22h07 et l'assemblée est conviée par la commune à l'auberge de la Couronne pour un petit verre.

Treboux Bernard

Président du Conseil Communal



Broggi Sabrina

Secrétaire suppléante